Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN PAS DE PLUS DANS LA CONSOLIDATION DE L'INFORMATIQUE CANTONALE

Adoption d'un plan directeur des systèmes d'information

Le Conseil d'Etat a adopté un plan directeur cantonal des systèmes d'information pour les années 2009-2013. Ce plan décline en objectifs spécifiques et en projets les orientations stratégiques de l'informatique cantonale. En l'espace d'une année, le Conseil d'Etat a renforcé son informatique en la dotant d'une vision (orientations stratégiques), de règles de fonctionnement (règlement) et d'une feuille de route (plan directeur).

Le plan directeur des systèmes d'information (SI) définit les principes, les étapes de la construction et les principaux projets de consolidation du socle de base de l'informatique cantonale. Ce socle se compose des infrastructures et plateformes matérielles et logicielles, ainsi que des applications et registres communs aux SI "métiers". Le plan directeur répond aux besoins d'évolution vers des solutions fiables, structurées et partagées et soutient les efforts de modernisation de l'Etat (démarche de simplification des procédures administratives).

A l'horizon 2013, l'objectif est de doter l'administration cantonale d'un guichet électronique opérationnel et de systèmes d'information "métiers" reposant sur un socle fiable, développé et rationalisé. Il s'agit d'une première étape avant de pouvoir déployer plus largement la cyberadministration et poursuivre l'intégration au socle des SI "métiers", gage d'une importante rationalisation.

Pour y parvenir, le plan directeur cantonal des SI 2009-2013 définit une feuille de route composée de cinq objectifs :

- Moderniser les infrastructures (réseaux, téléphones, serveurs, logiciels, data center, postes de travail, etc.)

- Consolider les plateformes logicielles communes prioritaires

- Développer et ouvrir les registres cantonaux (population, entreprises, bâtiments,

géodonnées, etc.)

- Renouveler les SI "métiers" transversaux critiques (finances, ressources humaines, système d'information du législatif et de l'exécutif, etc.)

- Mettre en oeuvre le guichet électronique.

Le financement de ce programme ambitieux et motivant est réalisé dans le cadre du plan d'investissement actuel, dont 28 millions de francs par an sont consacrés à l'informatique, tout en projetant une évolution maîtrisée des charges de fonctionnement informatiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 novembre 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00 Patrick Amaru, chef de la Direction des systèmes d'information, 021 316 11 88

Plan_directeur_Systèmes_d'information_Vaud_2009-2013